

Manifeste 2006 pour les enfants et les jeunes Suisses

# Manifeste

---

**Pour permettre aux enfants et aux  
jeunes de codéterminer la société  
d'aujourd'hui et de demain**

---

Manifeste pour une politique efficace de l'enfance et de la  
jeunesse en Suisse et pour l'élaboration d'une loi-cadre.

## Groupe de travail pour la loi-cadre

---

Ce manifeste a été rédigé par le groupe de travail loi-cadre, qui est composé des membres suivants :

- Blauring & Jungwacht Schweiz
- Cevi Schweiz
- Association faîtière pour l'animation jeunesse en milieu ouvert (AFAJ)
- Fédération Suisse de Parlements de Jeunes (FSPJ)
- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)
- Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ)
- Réseau suisse des droits de l'enfant
- Mouvement scout de Suisse
- Plateforme romande de l'animation socioculturelle
- Pro Juventute
- Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)



# Sommaire

---

Base légale existante	page 4
Il faut que les choses bougent enfin!	page 5
C'est aux politiques suisses de régler ces problèmes!	page 6
Sans loi-cadre, rien ne se fera!	page 9
Ne dites pas «mission impossible»!	page 11

## **Responsables de cette édition**

Rédaction du projet **groupe de travail loi-cadre** (voir page 2)

Rédaction finale les premiers signataires (voir dernière page)

Gestion de projet CSAJ, Conseil Suisse des Activités de Jeunesse

Adaptation française Yve Delaquis / [www.caralingua.com](http://www.caralingua.com)

## **Source**

CSAJ

Conseil Suisse des Activités de Jeunesse

Gerechtigkeitsgasse 12, 3000 Berne 8

tél. 031 326 29 29 | [info@csaj.ch](mailto:info@csaj.ch) | [www.csaj.ch](http://www.csaj.ch)

**Berne, avril 2006**

# Base légale existante

---

## **La Constitution fédérale de la Confédération helvétique**

### **Art. 11 Protection des enfants et des jeunes**

- 1 Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
- 2 Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

### **Art. 41**

- 1 La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que:
  - f. les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
  - g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique.

### **Art. 67 Besoins des jeunes et formation des adultes**

- 1 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons tiennent compte des besoins de développement et de protection propres aux enfants et aux jeunes.
- 2 En complément des mesures cantonales, la Confédération peut favoriser les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes et la formation des adultes.

# Il faut que les choses bougent enfin !

---

## **Que vise le présent manifeste?**

Le manifeste pour une politique efficace de l'enfance et de la jeunesse en Suisse et pour l'élaboration d'une loi-cadre signale où, en Suisse, il faut intervenir concrètement et quels potentiels n'ont pas encore été découverts en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, tout en mettant en lumière l'importance d'une nouvelle loi-cadre idoine. Il démontre que la grande majorité des acteurs et des associations dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse soutiennent les revendications formulées. Le manifeste permet à toutes et à tous d'appuyer ces dernières en signant ce document qui, dès lors, servira à faire un pas capital pour ce qui est de la réalisation d'une politique de l'enfance et de la jeunesse efficace.

## **Pourquoi maintenant?**

Plus de la moitié des cantons ont déjà ou sont sur le point d'élaborer les fondements juridiques spéciaux visant la protection et la promotion des enfants et des jeunes. L'application de ces normes peut être améliorée à partir de l'instant où la Confédération pourra mieux prendre en charge ses tâches relevant de l'information, du soutien et de la coordination. Par ailleurs, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une intervention parlementaire encourageant l'élaboration d'une loi-cadre pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse (motion Janiak, 00.3469 transmise sous forme de postulat). En 2000, le Conseil fédéral avait stipulé que la réalisation de l'intervention demanderait un travail rigoureux de préparation, c'est-à-dire du temps. Depuis, six années se sont écoulées! Il est donc temps que les choses bougent enfin!

## **Qu'entend-t-on par politique de l'enfance et de la jeunesse?**

Si elle se veut efficace, une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse doit servir à offrir une protection et de l'aide en cas de besoins particuliers, permettre à tous les enfants et tous les jeunes de participer activement à la vie de l'État et de la société, et soutenir tous les enfants et tous les jeunes dans leurs démarches d'intégration sociale, culturelle et politique. Ainsi, les enfants et les jeunes disposeront de l'environnement et des possibilités nécessaires à leur épanouissement et à leur mode d'expression.

### **Qu'est-ce qu'une loi-cadre?**

Une loi-cadre, c'est un arrêté édicté par l'Assemblée fédérale qui comprendrait d'une part des prescriptions directement applicables, par exemple concernant l'organisation du bureau ou de l'organisme qui coordonnera les mesures de politique de l'enfance et de la jeunesse. D'autre part, cet arrêté pourrait formuler des impératifs pour les cantons, notamment en matière de promotion de la jeunesse, en dressant un cadre plus vaste dans lequel s'inscriraient les impératifs cantonaux détaillés. Dès lors, une loi-cadre n'impose pas de mesures isolées aux cantons mais soutient ces derniers dans la mise en oeuvre et l'application de ses propres programmes de politique de l'enfance et de la jeunesse. Une loi-cadre se doit de contribuer à l'exercice d'une politique cohérente et efficace, d'aider à éviter les chevauchements et de réaliser les dispositions ancrées dans la Constitution fédérale.

# C'est aux politiques suisses de régler ces problèmes !

---

## **Trop de structures parallèles et trop de gaspillage des maigres ressources**

Parce que les fondements juridiques et politiques pour la mise en réseau et la collaboration en matière de promotion des jeunes restent lacunaires dès que l'on s'éloigne des frontières communales et cantonales, diverses instances et organisations se vouent souvent à des sujets identiques sans bénéficier du savoir-faire et/ou de l'expérience d'autrui. Dans nombre de cantons, la coordination horizontale entre les autorités chargées de questions touchant l'enfance et la jeunesse n'existe qu'à l'état d'ébauche. La conséquence? Du travail incohérent et un gaspillage des moyens disponibles.

## **Chances égales pour tous les enfants et les jeunes ? Non!**

La mise en réseau ainsi que la gestion des programmes de promotion de l'enfance et de la jeunesse, au-delà des frontières cantonales, restent lacunaires. Cette situation empêche d'améliorer la qualité de ces programmes et réduit les possibilités d'y accéder. Or, les enfants et les jeunes traversent quotidiennement toutes ces frontières cantonales.

- Si des conflits en découlent, il arrive que les cantons et les communes n'assument plus leur responsabilité commune.
- De nos jours, plusieurs communes et cantons doivent se charger d'organiser des programmes «Enfance et Jeunesse» pour d'autres régions qui ne s'en sont pas occupés ou qui n'ont rien prévu à ce sujet. Ainsi, les instances, organismes ou autres entités qui acceptent de telles fonctions et tâches se retrouvent soudainement à court de ressources et par conséquent, certains enfants et jeunes doivent être exclus de tel ou tel programme d'où, forcément, une inégalité de chances.

Aussi, lorsqu'il s'agit de déterminer si et de quelle façon il faut promouvoir, protéger ou aider les enfants et les jeunes, c'est avant toute chose du domicile des parents que cela dépend. Les écarts constatés alors sont souvent énormes bien que les conditions de vie se valent de plus en plus. Lorsqu'il y a de différences, celles-ci sont fréquemment indépendantes de frontières administratives mais bien plus caractérisées par l'habituel clivage ville-campagne ou par la position socio-économique des parents.

Les programmes «Enfance et Jeunesse» extra-scolaires présentent l'attrait supplémentaire d'être des plates-formes de contact utiles pour les responsables de la politique sociale, voire des affaires sociales. Ces synergies ne sont jamais suffisamment exploitées puisque personne ne semble en tenir compte lors de coopération intra-institutionnelle.

Les jeunes et les enfants vivent dans un monde en rapide et constante mutation, des changements qu'ils aiment à co-façonner de manière dynamique. De nouveaux phénomènes – ou des phénomènes récurrents – tels que l'endettement des adolescents, leurs comportements violents ou leurs pathologies psychiques, demandent à être coordonnés et abordés tout en souplesse pour assurer que les mesures appropriées touchent le plus grand nombre de jeunes.

Les échanges entre enfants et jeunes doivent également être améliorés pour que ceux-ci apprennent à mieux connaître leurs «voisins». Les multiples atouts que présente la Suisse (plurilinguisme, diversité culturelle, etc.) devraient aussi être mieux mis à profit. Or, seule une coordination générale pourra assurer l'efficacité de projets et d'activités de ce type.

### **Faut-il résilier le contrat entre générations?**

Créé et appliqué depuis bien longtemps, le contrat entre générations qui stipule que toutes les générations sont tenues de fournir leur contribution à la stabilité sociétale – en fonction de leurs possibilités – court un risque grandissant de disparaître à jamais. Demander à la génération active d'assurer l'existence de nos aînés (par le biais des cotisations AVS par exemple) est régulièrement remis en question. Les structures traditionnelles de la famille et de la société se dissolvent toujours plus rapidement, nombre d'enfants et de jeunes étant abandonnés à eux-mêmes très tôt déjà, au sein de cette société. Dans ce domaine également, l'évolution démographique joue un rôle inégal : les intérêts des jeunes quant à leur avenir sont trop peu défendus ou pris en compte.

### **Nous n'en savons toujours pas assez**

Alors que le Programme National de Recherche, PNR 52 sur l'enfance, la jeunesse et les rapports entre générations est progressivement mis en oeuvre, il n'existe pas suffisamment de données détaillées et directement applicables concernant la situation des enfants et des jeunes en Suisse. Un programme de promotion ciblé de l'enfance et de la jeunesse doit pouvoir s'appuyer sur des données fiables qui, elles, permettront d'élaborer des projets plus concrets et plus facilement réalisables. Ce qui fait également défaut dans le domaine de la politique «Enfance et Jeunesse» ce sont des activités d'évaluation et de monitoring à l'échelon fédéral.

### **Les idées et les potentiels de nombreux enfants et jeunes sont «en friche»**

Dans l'absolu, les adolescents veulent assumer des responsabilités, mais trop souvent encore, rien ni personne ne les y motive, un phénomène dont les causes sont à chercher dans le recul général, au sein de notre société, de la notion d'engagement. Motiver les jeunes revêt d'autant plus d'importance si l'on veut briser ce cercle vicieux. Or ce qui manque, ce sont précisément des «terrains d'expérimentation» pour les enfants et les jeunes et par conséquent, ils sont nombreux à passer entre les mailles des filets promotionnels. Ainsi donc, l'inégalité des chances est toujours plus cimentée.

### **Les normes non appliquées doivent être adaptées, et les lois anciennes actualisées**

Exigé dans la Constitution depuis sa dernière révision, le renforcement des mesures de promotion des enfants et des jeunes n'a toujours pas fait l'objet d'une thématization au niveau législatif; par conséquent, rien n'a été mis en oeuvre non plus dans ce domaine. La loi fédérale existante concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires (Loi sur les activités de jeunesse, LAJ), est en vigueur depuis 17 ans, mais elle devrait urgemment être mise à jour parce que les développements juridiques – à l'exemple du nouvel article 67 de la Constitution fédérale – et effectifs vont bien au-delà de la pratique et l'interprétation actuelle de la LAJ.

### **Le droit international doit être reconnu et appliqué**

Le statut des enfants et des jeunes – des personnalités à part entière – doit être renforcé selon les directives de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant: ils ne sont plus considérés comme de simples membres de la famille mais comme des sujets autonomes au sens juridique. Cette situation demande que les intérêts des enfants et des jeunes soient défendus avec plus de vigueur et sur ce plan, la Suisse aussi devrait faire davantage que de se contenter d'appliquer le droit international.

### **Grâce à l'espace virtuel, les frontières suisses s'effacent**

Les possibilités générées par les techniques de l'information et de la communication sont illimitées et doivent être traitées de façon appropriée. En d'autres termes, ces dernières doivent elles aussi être coordonnées et mises en réseau, sans pour autant être limitées au domaine de la protection des enfants et des jeunes. Par ailleurs, les nouveaux moyens de soutien et de promotion pourront être proposés et sollicités sans devoir se déplacer. Cependant, sur le petit territoire qu'est celui de la Suisse, cet aspect n'est pas encore suffisamment pris en compte.

## **Les rapports des enfants et des jeunes avec l'État: détachés, voire froids**

L'engagement civique garantit que la démocratie perdurera dans notre société. Aussi est-ce capital que les enfants et les jeunes apprennent à «expérimenter» cette démocratie. Transmettre des connaissances en matière de formation politique ne constitue qu'un côté de la médaille: de l'autre se trouvent toutes les activités concrètes et pratiques qui permettent de se familiariser avec les processus démocratiques du quotidien des enfants et des jeunes. Pour l'heure, il n'existe que peu de programmes de qualité permettant de promouvoir l'apprentissage de la démocratie alors que celui-ci, justement, servirait à mieux gérer et à mieux concevoir sa vie. Les associations de jeunesse ainsi qu'un grand nombre d'animations pour la jeunesse en milieu ouvert marquent le quotidien politique des enfants et des jeunes tout en leur offrant la possibilité de découvrir, d'apprendre et d'expérimenter la notion de démocratie pendant leurs loisirs.

Pour de nombreux jeunes, le fonctionnement de la démocratie et autres connaissances relatives aux processus politiques sont plus que lacunaires. Se rendre compte que l'on est incapable de participer à un débat suscite des sentiments d'impuissance; dans certains cas, ces sentiments peuvent même déclencher des comportements extrémistes.

## **Mieux former, oui, mais pas forcément sur les bancs d'école!**

Les liens étroits qui existent entre les politiques sociale et éducative sont de plus en plus manifestes bien qu'ils ne sont quasiment pas évoqués lorsqu'il s'agit d'aménagement de la politique. Dès lors, souhaiter que les enfants et les jeunes parviennent à compléter leur formation scolaire avec succès ne dépend pas uniquement de la qualité de l'offre éducative mais principalement du milieu socio-économique des parents. S'ajoute à ce constat cette nouvelle tendance attestant que le façonnage de la personnalité n'a cessé de perdre du terrain, en faveur de critères de sélection et de connaissances unilatérales spécialisées. En Suisse, promouvoir des mesures de formation informelles et extra-scolaires est un sujet que personne n'aborde. Aussi, l'engagement bénévole qui permet de se former «accessoirement», est une formule certes connue mais toujours pas reconnue de manière plus générale.

# Sans loi-cadre, rien ne se fera !

---

## **Mieux coordonner pour une meilleure qualité!**

Une loi-cadre a pour but de clarifier les tâches, de définir les responsabilités et de fixer des normes de qualité. Et la Confédération dans tout cela: que fait-elle où que ne devrait-elle plutôt pas faire ? Quelles mesures devraient être assumées par les cantons, quels buts atteints par leur politique de l'enfance et de la jeunesse ? Cela étant, certains domaines pourraient a priori être attribués directement et sans grandes discussions: la promotion de la recherche fondamentale par exemple, lorsqu'elle concerne l'enfance et la jeunesse, devrait certainement être confiée à la Confédération. La loi-cadre pourrait aussi définir clairement ce qu'il faut entendre par «Promotion – ou encouragement – des enfants et des jeunes». Grâce à l'application de critères de qualité transparents et contraignants en matière de promotion de la jeunesse, des moyens financiers pourraient être engagés de manière ciblée, pour assurer que les bénéficiaires en profitent au maximum. Aux cantons ensuite de veiller à ce qu'une pratique uniforme soit appliquée par les ressorts respectifs.

## **Les mêmes avantages pour tous!**

Une loi-cadre permettrait de mettre en place des conditions initiales identiques pour tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur lieu de domicile! Il incombe dès lors aux responsables d'une politique de l'enfance et de la jeunesse qui se veut intégrative de traiter prioritairement les phases de transition en les suivant de près et en les simplifiant partout où possible. Cette démarche doit valoir pour l'ensemble du territoire suisse. Une loi-cadre, lorsqu'elle a caractère fédéral, régit les lois cantonales, garantissant que les cantons, les régions et les communes assument leur part de responsabilité.

### **Mettons en place des structures participatives!**

Une loi-cadre n'a pas comme unique but d'inciter la Confédération à mettre en place des structures participatives pour toutes ses instances qui seront appelées à coordonner les mesures de politique de l'enfance et de la jeunesse. De manière plus générale, il s'agira d'assurer que les enfants et les jeunes codéterminent, codécident, et participent à un maximum de domaines qui les concernent directement ou indirectement. Ainsi, la loi-cadre pourrait exiger que, dans le cadre de mesures cantonales en matière d'encouragement des enfants et des jeunes, l'on développe des possibilités participatives aussi vastes et souples que possible pour les enfants et les jeunes concernés. En effet, dès l'instant où des jeunes sont intégrés à des projets en tant qu'acteurs à part entière, ils s'avèrent des ressources inestimables. Apprendre à exercer et à vivre la démocratie est un processus essentiel d'autant plus que mêmes les Suissesses et les Suisses ... ne naissent pas démocrates!

### **Relions des solutions cantonales isolées au moyen de passerelles!**

Une loi-cadre favorisera les échanges entre les cantons, elle permettra de «copier» les bonnes idées plus rapidement, de bénéficier de la valeur ajoutée de projets communs et de tirer des leçons des erreurs d'autrui. Elle servira en outre à garantir que tous «parleront la même langue», même au-delà des frontières cantonales.

### **Rendons possible le dialogue entre les générations!**

Une loi-cadre relancera et dopera également le dialogue entre les générations: les intérêts de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les mesures y relatives devront toujours être abordés et analysés dans une perspective qui impliquerait toutes les générations.

### **Donnons-nous des légitimations!**

Une loi-cadre permettra à tous les enfants, jeunes et adultes, désireux de s'engager pour la cause de l'enfance et de la jeunesse, de s'investir sur une base juridique. En effet, pouvoir s'assurer un appui sociétal et éthique est une condition sine qua non pour qui veut mener à bien un projet de promotion ou un ensemble de mesures politiques destinées à placer l'enfant et les jeunes au centre de leurs préoccupations.

# Ne dites pas: mission impossible !

---

## **Nous demandons ...**

... qu'en Suisse, les enfants et les jeunes puissent s'épanouir de façon à devenir des personnes autonomes et responsables, capables de s'intégrer dans leur environnement sociétal, économique, culturel et politique;

... que l'État soutienne et encourage cet épanouissement et cette intégration partout où il le peut;

... que les mesures de promotion et d'intégration étatiques soient coordonnées aux échelons fédéral et cantonal;

... que la Confédération décrète une loi-cadre qui poserait les jalons d'une politique de l'enfance et de la jeunesse et qui mandaterait les cantons de mettre en oeuvre un programme politique exhaustif de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

## **Nous nous engageons ...**

... par nos signatures, à lancer et/ou à soutenir des campagnes et des initiatives pour que les revendications de ce manifeste deviennent réalité.

**Berne, avril 2006**

## Premiers signataires

---

- Eva Clavadetscher, Stans, déléguée cantonale aux affaires de la jeunesse, Nidwald
- Elena Konstantinidis, Moosseedorf BE, directrice de l'Association faîtière pour l'animation jeunesse en milieu ouvert (AFAJ)
- Michael Marugg, Zurich, état-major Droit et Politique, Pro Juventute
- Elena Obreschkow, Berne, présidente du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ),
- Alessandro Simoneschi, Fribourg, vice-président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)
- Danièle Warynski, Genève

## Signatures

### Organisations au niveau national et régional

Ursula	Jomini-Blösch	Vize-Präsidentin	Leitungsteam CH	ATD Vierte Welt
Matthias	Zeller	Geschäftsführer		Blaues Kreuz, Kinder und Jugendwerk der deutschen Schweiz
Michael	Stöckli			Blauring & Jungwacht Schweiz
Mathias	Heller	Co-Präsident		Cevi Schweiz
Rahel	Burckhardt	Co-Präsidentin		Cevi Schweiz
Patrick	Stark	Präsident		Dachverband offene Jugendarbeit Schweiz DOJ
Mario	Stübi	Co-Präsident		Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Beat W.	Zemp	Zentralpräsident		Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer
Helen	von Arx	Geschäftsleiterin		ESPOIR
Monique	Monnet Moret	Coordinatrice		GLAJ Valais romand
Mirko	Arrigoni	Coordinateur		GLAJ-GE
Timothée	Deblock	Président		GLAJ-VD
Gabriela	Bader	Fraktionssekretärin der Grünen		Grüne Partei der Schweiz
Andrea	Hugeslhofer	Präsidentin		HorYzon, Internationale Zusammenarbeit des Cevi Schweiz
Michael	Marugg	Präsident		humanrights.ch/MERS
Markus	Gander	Geschäftsführer		INFOKLICK.CH
Jean-Marc	Fries	Präsident		Intermundo
Lena	Schneller			jungfreisinnige schweiz jfs
Marguerite	Meyer	Verantwortliche f. Kontakte zu int. Organisationen		JungsozialistInnen Schweiz - juso
Andrea	Kohler	Geschäftsleiterin		Kinderlobby Schweiz
Franz	Ziegler	Fachbereichsleiter		Kinderschutz Schweiz
Guido	Münzel	Geschäftsleiter		Kinderschutz Schweiz
Karin	Sacson	Geschäftsleiterin		Landdienst
Christine	Stähli	Präsidentin		Pfadibewegung Schweiz
Pierre	Maudet			Président CFEJ
Josiane	Grandjean	CEO		Pro Juventute
Brigitt	Baumgartner	Präsidentin Kantonalvorstand SG + beide Appenzell		Schule + Elternhaus CH
Elena	Obreschkow	Präsidentin		Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände SAJV
Jean Christophe	Schwaab	Gewerkschaftssekretär		SGB-Jugend
Markus	Mader			Stiftung Kinderdorf Pestalozzi
Christina	Weber	Verantwortliche Kinderrechte		Stiftung Kinderdorf Pestalozzi
Michael	Herzka	Geschäftsleiter		terre des hommes Schweiz

## Membres de la CPEJ (Responsables cantonales pour les activités de la Jeunesse)

FR	Joseph	Aerschmann
BS	Jürg	Caflisch
SO	Marcus	Casutt
LU	Ursi	Müller
VS	Paul	Burgener
BE	Hans	Ochsenbein
NW	Eva	Clavadetscher Gueye
ZH	Patrick	Stark
ZG	Monique	Cornu
GE	Pierre	Heyer
VD	Axel	Marion
OW	Margrit	Staffelbach
SH	Otto M.	Weber

## Conseil national et Conseil des Etats

Allemann	Evi
Amgwerd	Madeleine
Amherd	Viola
Berberat	Didier
Bernhardsgrütter	Urs
Berset	Alain
Bruderer	Pascale
Brunner	Christiane
Büttiker	Rolf
Christen	Yves
de Buman	Dominique
Frösch	Therese
Gadient	Brigitta M.
Galladé	Chantal
Garbani	Valérie
Graf-Litscher	Edith
Gross	Andreas
Gyr-Steiner	Josy
Häberli-Koller	Brigitte

Hämmerle	Andrea
Heim	Bea
Janiak	Claude
Joder	Rudolf
Lang	Josef
Leuenberger	Ernst
Marty Kälin	Barbara
Menétrey-Savary	Anne-Catherine
Meyer	Thérèse
Müller	Geri
Pedrina	Fabio
Roth-Bernasconi	Maria
Schelbert	Louis
Schenker	Silvia
Simoneschi-Cortesi	Chiara
Vermot-Mangold	Ruth-Gaby
Vollmer	Peter
Zisyadis	Josef

## Organisations locales, personnes individuels

Dominik	Büchel		Advocacy AG
Elsbeth	Meier	Stv. Abteilung Jugendtreffpunkte	Basler Freizeit Aktion BFA
Roman	Hueber	Leiter Jugendtreffpunkt St. Johann	Basler Freizeit Aktion BFA
Sonja	Küttel	Treffleitung	Basler Freizeit Aktion BFA
Manuel	Locher	Stellenleiter	BR&JW Kanton Solothurn
Remo	Meister	Präsident	BR&JW Kanton Solothurn
Alice	Capretti	Animatrice	Centro Giovani
Francesca	Machado	Animatrice socioculturale	Centro Giovani e20 Vallemaggia
Myriam	Heidelberger	Zentralsekretariat	CEVI/ Nationalverband der Christlichen Vereine
Philipp	Lauber	Presidente	Comunita familiare
Sophie	Michaud Gigon	Responsable Affaires Internationales	Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ
Miriam	Wetter		Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Anton	Strittmatter	Leiter Pädagogische Arbeitsstelle	Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer
Rolf	Heusser	Jugenddelegierter	Departement Soziales Stadt Winterthur
Matteo	Ferrari	EKFF-Mitglied	Divisione della salute pubblica
Ivo	Hunn	Jugendbeauftragter	Einwohnergemeinde Baar
Christina	Weber	Mitglied	EKKJ
Andrea	Lüdergerber		
Lena	Lüber	Co-Leiterin	EKKJ
Alexandra	Schneller	Mitglied	EKKJ / CFEJ
Marion	Bütler		EKKJ / CFEJ
Alessandro	Nolde	Sekretärin EKKJ	EKKJ / CFEJ
Peter	Simoneschi		EKKJ / CFEJ
Nina	Hruza	Leiter	Fachstelle Familie plus der Gemeinde Horw
Orschua Andrea	Kollros	Soziokulturelle Animatorin	Fachstelle für Jugendragen/Jugendförderung
Elly	Rinn	Leiterin Weiterbildung "Fem. Mädchenarbeit"	FHNW c/o HOLLA
Esther	Pradervand	Diretrice ecécutive	Fondation Sommet Mondial des Femmes-WWSF
Esther	Moser	Geschäftsleitung	Früherziehungsdienst des Kantons Bern
Theres	Koller		Früherziehungsdienst des Kantons Bern
M. Th.	Arnet	Sozialvorsteherin	Gemeinderat Neuheim
Kirstin	Weber-Gobet		Grossrätin Kt. Freiburg CSP
Katharina	Stalder	Geschäftsinhaberin	HOLLA Bildungsangebote für Frauen und Mädchen
Pascal	Prelicz-Huber	Dozentin und Projektleiterin	HSA Luzern
Josef	Stahel	Stellenleiter	Impulsarbeitsstelle Blauring und Jungwacht
Roland	Dinea	Projektverantwortlich	Industrie 45, Jugend-Kulturzentrum Zug
Regula	Amrein	Soziokulturelle Animation	Industrie 45, Jugend-Kulturzentrum Zug
Isabel	Gerber Jenni	Dr. iur. Koordinatorin	Institut für Familienforschung und -Beratung, Uni Freiburg
sandra	Althaus	Soziokulturelle Animatorin	Jugend + Freizeit der Stadt Biel
Marcel	Künzi	Soziokulturelle Animatorin	Jugend + Freizeit der Stadt Biel
Andreas	Meier	Leiter	Jugend und Freizeit der Stadt Biel
Fabian	Feller	Stellenleiter	Jugendanimation Littau
Kristin	Hauser	Soziokultureller Animator	Jugendanimation Littau
Andrea	Engeler	Jugendarbeiterin	Jugendanimation Littau
Felix	Schärmeli	Stellenleiterin	Jugendarbeit Bödeli
Roger	Bussinger		Jugendarbeit Bödeli
Sabina	Berthoud	Präsident	Jugendarbeit Bödeli
Esther	Stör	Mitarbeiterin	Jugendarbeit Bödeli
Lilian	Burri	Jugendarbeiterin	Jugendarbeit kath. Kirchgemeinde Kirchdorf
	Troxler	Jugendarbeiterin	Jugendarbeit oberes Neckertal

Erich	Sterchi	Jugendbeauftragter	Jugendarbeit Oberhasli
Vreni	von Allmen- Lentwiler	Jugendbeauftragte	Jugendarbeit Oberhasli
Brigitte	Camenzind	Jugendarbeiterin	Jugendarbeit Walchwil
Oliver	Gredig	Jugendarbeiter	Jugendarbeit Würenlos
Albert	Studer	Grossrat Kt. FR, Gemeinderat St. Ursen	Jugendarbeitsstelle Wünnewil-Flamatt, Schmitten
Manfred	Wiesner	Leitung offene Jugendarbeit Emmen	Jugendbüro Ämme
Markus	Rieben	Stellenleiter	Jugendfachstelle Kilchberg
Annemarie	Beutler	Präsidentin	Jugendkommission Nidau-Ipsach-Port
Christoph	Winkelmann	Vize-Präsident	Jugendkommission Nidau-Ipsach-Port
Esther	Burri	Jugendarbeiterin	Jugendarbeit kath. KG Kirchdorf
Gerald	Kuoll	Jugendarbeiter	Jugendschopf Wattwil
Urs	Benz	Leiter	Jugendsekretariat der Stadt St. Gallen
David	Ruch	Treffleiter	Jugendtreff jam
Stefan	Rohr	Teamleitung	Jugendtreff jam
Daniel	Scherrer	Stellenleiter	Juseso Thurgau
Lars	Gschwend	Präsident	KIDSEVENT.GR
Ruth	Müller	Präsidentin	Kind und Spital
Miriam	Scammacca	Leitung Kinder- und Jugendparlament	Kind, Jugend und Familie Luzern, Kinderparlament
Stefan	Spielmann	Aufsuchende Jugendarbeit	Kinder- und Jugendarbeit Spiez
Gerhard	Krebs	Bereichsleiter	Kinder- und Jugendarbeit Spiez
Zeno	Steuri	Geschäftsführer	Kinderbüro Basel
Bettina	Winkler	Projektleiterin	Kinderbüro Basel
Cornelia	Herrmann	Projektleiterin	Kinderbüro Basel
Francesca	Machado	Animatorin	La Zattera
Carmen	Büchlee	Leitung Mitarbeiterin	Mädchentreff Mädonna
Iris	Bischel	Soziokulturelle Animatorin	Offene Jugendarbeit der Gemeinde Uetikon am See
Nadja	Wälchli	Jugendarbeiterin	Offene Kinder- und Jugendarbeit Neuenegg
Dominik	Durrer	Co-Leitung Kommission Externe Kontakte	Pfadibewegung Schweiz PBS
Michael	Marugg	Leiter Recht + Politik	Pro Juventute
Marcello	Tonini	Presidente	Pro Juventute Vallemaggia
Martin	Schwammberger	Präsident	RJR Jugendarbeit Rohrdorferberg
Silvia	Wägli	Geschäftsführerin	Satus Schweiz
Chantal	von Gunten Graf	Leiterin Fundraising	SAJV
Erna	Jung	Vorstand SAJV	SAJV
Loredana	Monte	Administration	SAJV
Mark	Hugelshofer	Zivildienstleistender	SAJV
Michael	Domeisen	Leitung Administration Projektleiterin	SAJV
Petra	Baumberger	Gesundheitsförderung	SAJV
Maja	Rüegg	Youth Rep 2006	SAJV
Fanny	Matthey	Vorstand	SAJV
Katrin	Affolter	Administration	SAJV
Julien	Jaeckle	Generalsekretär	SAJV
Christa	Luginbühl	Leiterin Kommunikation	SAJV
Christoph	Musy	Projektleiter Nationale Jugendpolitik + Jugendsession	SAJV
Veronika	Neruda	Projektleiterin Gleichstellung und Freiwilligenarbeit	SAJV
Simone	Stirnemann	Projektleiterin Sozial- u. Bildungspolitik	SAJV
Enrico	Violi	Nationaler Geschäftsleiter	Schweizerischer Bund für Elternbildung SBE
Antoinette	Romanens	Assistante sociale / Députée	Service de l'enfance et de la jeunesse Fribourg
Maria	Pillonel	Responsable de l'équipe	Service de l'enfance et de la jeunesse

			Fribourg
Mario	Melera	Responsabile attivita giovanili	Servizi Sociali Comunali
Christoph	Müller	Prof.Dr. Theol.	Theol. Fakultät der Uni Bern
Manuela	Walter	Jugendarbeiterin	Trägerverein Jugendarbeit SH
Philipp	Sax	Vorstandsmitglied (Ressort Bund/Kanton)	Verbund Studierendorganisation der Zürcher Fachhochschule (VSZFH)
Manuel	Oertli	Präsident	Verein Jugendarbeit Wetzikon VJW
Patric	Schatzmann	Jugendarbeiter	Vorstand Kinderlobby
Michiel	Aaldijk	Geschäftsführer	Zuger Fachstelle - punkto Jugend und Kind
Kaj	Rennenkampff		
Cécile	Lanz	Soziokulturelle Animatorin i.A.	
Christina	Häckermann		
Daniel	Lüscher	Sozialarbeiter	
Doris	Gysin	Grossrätib BS	
Doris	Brasi	Jugendarbeiterin / Sozialpädagogin	
Doris	Holenweg		
Eila	Rotzler	Soziokulturelle Animatorin i.A.	
Gabriele	Krebs		
Ingrid	Jacober	Sozialarbeiterin	
Judith	Kalbermatten	Soziokulturelle Animatorin	
Marcel	Küng	Soziokultureller Animator i.A.	
Monika	Studer		
Nicole	Cheri		
Regula	Hurschler	Soziokulturelle Animatorin i.A.	
Simone	Moser		
Stefan	Blum	Rechtsanwalt	
Stefan	Ritz	Soziokultureller Animator FH	
Stephan	Zihler		
Tanja	Rissle		
Urs	Imhof	Sozialarbeiter	
Ursula	Feustle		
Vicente	Pernicone	Soziokultureller Animator	
Karolina	Frischkopf		
Pia	Hollenstein	Alt-Nationalrätin	
Vreni	Kölbener		
Christoph	Meyer		
Thomas	Kost	Jugendbeauftragter	
Jean	Grin	Sociologue, Animateur soci-culturel, Editeur	
Pascale	Schuetz		
Ursula	Furrer		
Maurus	Maurus	Student Politikwissenschaft	
Özkur	Bastug	Jugendarbeiter	
Barbara	Leko	Jugendarbeiterin	
Liselotte	Forestier		
Elsbeth	Meier		
Hansueli	Salzmann	Jugendarbeiter	
Tobias	Marti	Jugendarbeiter i.A.	
Michiel	Pronk		
Olivier	Gorin		
Agnes	von Beust		
Peter	Bischof		
Marco	Stricker		